

Séance du 7 janvier 2025

Délibération de la Commission administrative de la Bourse du travail n° BT 2025 – 03 portant délégation de signature au Secrétaire général et aux Secrétaires généraux adjoints de la Bourse du travail de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 70-301 du 3 avril 1970 portant réforme du statut de la Bourse du travail de Paris ;

Vu le règlement intérieur de la Bourse du travail de Paris ;

Vu la décision du Secrétaire général de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris en date du 14 novembre 2024 portant désignation des membres de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,

Vu les délibérations de la Commission administrative de la Bourse du travail de Paris en date du 7 janvier 2025 portant désignation de Monsieur Jacques BORENSZTEJN en qualité de Secrétaire général et de Mesdames, Natacha MEZIERE, Michele CABARET, et Messieurs Hubert BERGER, Bernard HAYAT. en qualité de Secrétaires généraux adjoints.es de la Commission Administrative,

Délibère :

Article 1er: compétences générales

Délégation est donnée par la Commission Administrative à M. Jacques BORENSZTEJN Secrétaire général élu par celle-ci, pour signer dans la limite de ses attributions, les actes de gestion courante de l'établissement public Bourse du Travail de Paris relatifs à l'organisation des missions de service public qui lui sont dévolues par le décret n° 70-301 du 3 avril 1970 portant réforme du statut de la Bourse du Travail de Paris (gestion et attribution des salles de réunion, horaires et modalités de mise en œuvre des consultations en information professionnelle).

Article 2: Ressources humaines

Délégation est donnée par la Commission Administrative à M. Jacques BORENSZTEJN, à l'effet de signer les décisions, contrats et actes relatifs à la gestion des carrières des personnels (notamment le recrutement, renouvellement, la nomination et la fin de fonctions), à la rémunération, à la discipline et à l'évaluation des agents de l'établissement public Bourse du travail de Paris.

Article 3 : Dépenses et recettes

Délégation de signature est donnée par la Commission Administrative à M. Jacques BORENSZTEJN pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur à l'effet de signer les actes suivants :

- En matière de dépense : engagement des dépenses sur marchés ou par bons de commande simples, attestation et certification du service fait, signature des pièces comptables de dépenses correspondantes, ordonnancement des dépenses et signature des bordereaux de mandatement afférents, communiqués au comptable public pour prise en charge des dépenses, sans limitation de montant.
- En matière de recettes: les actes relatifs à l'établissement des états liquidatifs de recette, ordonnancement des recettes et signature des bordereaux de titres afférents, communiqués au comptable public pour prise en charge des recettes, sans limitation de montant.

Article 4 : Marchés publics

Délégation de signature est donnée par la Commission Administrative à M. Jacques BORENSZTEJN à l'effet de signer les actes et décisions relatives à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés publics d'un montant inférieur ou égal à 40 000 euros HT, lorsque les crédits sont prévus au budget de l'établissement, ainsi que toutes les actes et décisions concernant les avenants, décisions de poursuivre et décision de non-reconduction des marchés.

Article 5 : Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BORENSZTEJN délégation de signature est donnée par la Commission Administrative pour signer tous les actes, décisions mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4, et visés par la présente délibération à Mme Natacha MEZIERE Secrétaire générale adjointe/Trésorière de la Bourse du travail de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jacques BORENSZTEJN et de Mme Natacha MEZIERE délégation de signature est donnée par la Commission Administrative pour signer tous les actes, décisions, mentionnés aux articles 1, 2, 3 et 4 et visés par la présente délibération dans cet ordre de priorité à M. Hubert BERGER Secrétaire général adjoint de la Bourse du Travail de Paris, Mme Michele CABARET Secrétaire générale adjointe de la Bourse du travail de Paris et à M., Bernard HAYAT Secrétaire général adjoint de la Bourse du travail de Paris.

Article 6 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site Internet de la Bourse du travail de Paris.

Le Secrétaire général,

Jacques BORENSZTEJN